

**Compte-rendu du Comité de pilotage de la**  
**Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord 2024**  
**et du**  
**Pacte Dordogne-Périgord 2025**  
**dans le cadre du dispositif France Rénov'**

Lundi 10 Mars 2025 – réunion Teams

**Intervenants lors de la présentation:**

NEVERS Juliette, Vice-présidente du Département en charge de l'habitat  
AUDHUY Véronique, Région Nouvelle Aquitaine  
VAILLANT Pascale, service habitat du Département  
TRAPY Nathalie, service habitat du Département  
MEYER Cécile, DDT Dordogne  
JAMMOT Mathieu, CERC Nouvelle-Aquitaine

**Service Habitat du CD 24 :**

CHAINED Caroline, Cheffe de service Habitat  
LORFANFANT Lydie, ANAH  
TOULOU MONT Corinne, CD 24

**Partenaires plateforme**

COSTEDOAT Mathilde, SOLIHA  
DUPIS Valérie, Directrice du CAUE  
FERREIRA Carla, Directrice de l'ADIL 24  
PERE Simon, SOLIHA

**EPCI (élus et techniciens) :**

ANDRES Christophe, SCOT PCAET Bergeracois - SYCOTEB  
BANCAL Fatiha, VP CAB  
BENART Sophie, CA Le Grand Périgueux  
BORDENAVE Christian, VP CAB  
BOUVIER Alexandre, CC Périgord Limousin  
CC Pays de Fénelon  
DALIX Baptiste, CC Isle Crempse en Périgord  
DELEDALLE Anne-Caroline, CAB  
DRIBAUT Anne, CC Pays de Saint-Aulaye  
FAGETTE Fabienne, CAB  
LANDAIS Anémone, CC Dronne Belle  
LETICHE Vincent, CC Isle Loue Avezère en Périgord  
PEYRE Anne, Directrice CC Vallée de l'Homme  
PERSONNE Marion, Pays de l'Isle en Périgord  
PETIT Sylvain, Pays Isle en Périgord  
RAYNAUD Véronique, CC Bastides Dordogne Périgord  
RENARD Vincent, CC Périgord Limousin  
VIDAL Jean-François, CC Périgord Ribéracois

**Conseillers départementaux :**

CHABREYROU Véronique, présidente de l'ADIL 24 – SOLIHA 24

**Espace France Service :**

EFS de Château l'Evêque  
EFS Montaigne-Montravel-Gurson, Méryl SORBIER  
MFS Salignac-Eyvignes  
EFS Isle Double Landais

**Partenaires :**

BOULDOIRE Maëlle, CCI  
BUISINE Nathalie, MSA  
LACOSTE Marie-Laure  
TOURNIER Magali, CAPEB  
TRIBOULET Fanny, CD 24

**Excusé-s :** DEMAISON Vincent, Directeur DAETH

La présentation complète est en ligne sur le site de l'ODH: [Le pacte territorial de l'ANAH - Observatoire Départemental de l'Habitat](#)

### **Introduction de la réunion par Juliette NEVERS, Vice-présidente du Département en charge de l'Habitat.**

Mme NEVERS rappelle que le Département a porté et financé ces 3 dernières années une plateforme de rénovation énergétique Dordogne Périgord dans le cadre du dispositif France Rénov'.

Le Département est également en charge de la mise en œuvre du nouveau service public de rénovation de l'habitat.

Elle souligne que le bilan 2024 de cette plateforme est positif et que la plateforme a suscité une bonne dynamique. Elle remercie les partenaires opérationnels que sont le CAUE, l'ADIL et SOLIHA sans oublier la DDT. Elle remercie, les partenaires financiers, notamment la Région NA qui a accompagné la plateforme et va même augmenter son financement dans le cadre du Pacte territorial 2025.

Elle poursuit en évoquant l'[Oustal](#), un lieu partagé au service des ménages, des entreprises pour tout ce qui concerne l'habitat ou l'aménagement et où chacun est le bienvenu notamment pour organiser des séminaires, des formations.

Enfin, elle informe les personnes présentes d'un changement d'organigramme au 1er février 2025. Jusqu'à présent le service Habitat était rattaché à la direction du développement durable.

Elle est maintenant rattachée à la Direction de l'Attractivité Economique, du Tourisme et de l'Habitat (DAETH) dont le nouveau directeur est Vincent DEMAISON.

### **Présentation des outils de DataVisualisation par Mathieu JAMMOT, CERC**

<https://www.cerc-na.fr/datavisualisation/>

- La rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine : [Microsoft Power BI](#)
- L'offre territoriale de rénovation énergétique : [Microsoft Power BI](#)

Ces outils apportent des indicateurs à l'échelle départementale et intercommunale **mis à jour tous les trimestres**.

A une question d'Anne PEYRE, Mathieu JAMMOT répond qu'un développement pour mesurer l'impact environnemental de la rénovation est envisagé avec l'AREC (Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat).

Après une question de Vincent LETICHE, il est précisé que les données MPR présentées correspondent aux dossiers au stade de **l'engagement** et que les données relatives aux aides des collectivités locales (en complément des aides des l'ANAH) sont présentées dans [l'étude spécifique sur la rénovation énergétique en Dordogne](#) (sur l'ODH).

**Véronique AUDHUY, chargée de mission auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine** rappelle que le SARE a été déployé de 2021 à 2024 sur tous les territoires, avec une couverture pratiquement totale. Cette couverture comprenait 50 plateformes portées essentiellement par des collectivités et aussi quelques syndicats de pays, syndicat d'énergie. Le financement du SARE a été assuré par les CEE, la Région, les collectivités, les associations et par autofinancement. Certaines plateformes ont pris l'option copropriété (à peu près 1/3).

Au cours de la présentation, **Magali TOURNIER de la CAPEB** a confirmé le succès de la réunion de présentation des dispositifs financiers aux entreprises en janvier 2024 et a indiqué qu'une nouvelle réunion était programmée avec la FFB le 16 avril 2025.

Par ailleurs, elle explique qu'il y a de grandes inquiétudes encore liées notamment aux nouvelles règles de déblocage des fonds et que les **délais de paiement sont trop longs**. Elle confirme que des entreprises souhaitent se retirer du dispositif RGE. Des entreprises ne peuvent plus se permettre de faire de l'avance de trésorerie sur plusieurs mois. Certaines entreprises peuvent être concernées pour plusieurs chantiers.

**Anne DRIBAUT, CC Saint Aulaye**, fait observer dans le fil de conversation que « le fait que SOLIHA ne soit plus autorisé à être mandataire des fonds renforce les difficultés à venir sur le financement des travaux et le paiement des artisans... »

**Carla FERREIRA, Directrice de l'ADIL**, fait le même constat que l'an passé à savoir que les ménages se renseignent. Cela explique le nombre d'actes très élevé en 2024 malgré toutes les modifications de législation. Au-delà de l'information, les ménages abandonnent souvent leurs projets en raison de la complexité des dossiers et de la durée d'instruction et de réalisation des projets. Donc il est important de pouvoir les accompagner de l'information jusqu'au stade du montage du dossier et du MAR. Tous les MAR ne viennent pas voir les logements alors qu'ils devraient venir faire un audit. L'ADIL essaie de valoriser les MAR locaux. Enfin, elle souligne que le financement du reste à charge pose problème à certains ménages qui, malgré les aides qui sont très importantes, peuvent abandonner leur projet.

**Simon PÉRÉ, de SOLIHA**, rappelle que, si la dynamique départementale est bien présente aujourd'hui, il subsiste de grosses difficultés, au niveau des artisans avec un manque de professionnels RGE (ventilation, isolation thermique par l'extérieur...).

Cela crée des disparités à l'échelle territoriale sur certaines zones très rurales où l'on a des difficultés à trouver des artisans. Cela se ressent plus particulièrement sur certains postes de travaux très stratégiques, notamment sur la **rénovation globale**.

A l'occasion de la présentation du Pacte territorial, **Cécile MEYER de la DDT**, explique que le Pacte, a été déployé en Dordogne sur un territoire déjà intégralement couvert et qui fonctionnait bien. L'objectif est de proposer la même offre mais sous une forme contractuelle différente. L'année 2024 a été intense pour ce qui concerne la construction de tous ces pactes mais l'idée est de rester avec des points d'entrée clairement identifiés, raison pour laquelle les points d'entrée historiques ont été conservés.

**Pascale VAILLANT, CD24**, précise que l'enjeu aujourd'hui pour les territoires est de réfléchir à leur organisation après la fin de leurs programmes PIG ou OPAH. Les territoires vont devoir choisir entre porter leur propre pacte ou rester au sein du pacte du CD24. Elle indique que les services du département et de la DDT sont à leur écoute et à leur disposition pour les accompagner.

**Christian BORDENAVE, VP à la CAB** fait part de ses interrogations car, dans cette période d'instabilité, l'agglomération veut lancer le Pacte sur l'ensemble de son territoire, continuer à renseigner les ménages mais avec des incertitudes financièrement. Cette situation ne le satisfait pas car il craint une perte de la dynamique existante dans l'attente de la mise en place des dispositifs.

**Pascale VAILLANT, CD24**, rappelle que le département a rencontré à 9 reprises l'agglomération pour qu'elle puisse faire ses choix en toute transparence. Il se peut que les changements de personnel au sein de la CAB aient pu contribuer à cette situation.

**Cécile MEYER de la DDT**, complète en expliquant que ce territoire met en œuvre à la fois une OPAH-RU sur un périmètre restreint de la ville de Bergerac (seules OPAH qui pourront continuer à exister) et le Pacte sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Elle propose de continuer à travailler sur les cahiers des charges.

**Sophie BENART de l'agglomération du Grand Périgueux**, intervient pour répondre à une des interrogations de M. BORDENAVE en expliquant que l'agglomération a fait le choix de porter son propre Pacte et une OPAH-RU en autonomie afin de garder la dynamique du programme Amelia. L'agglomération est en phase d'analyse de marché public pour trouver son opérateur pour début avril et la convention Pacte est en cours de finalisation avec l'ADIL et le CAUE en prestataire.

**Anne PEYRE, Directrice de la CC Vallée de l'Homme**, intervient à son tour, pour préciser que le Périgord noir va porter un pacte à l'échelle de 5 communautés de communes, dans la continuité de sa plateforme pour faire de l'information, l'orientation et l'accompagnement des ménages. Le travail va s'effectuer en régie car le choix a été fait d'être MAR et auditeur RGE pour compenser le faible nombre de MAR privés sur le territoire. Avec l'augmentation d'effectif, le Pacte représente 7 agents en régie et un prestataire SOLIHA pour l'OPAH RR CC Vallée Dordogne forêt Bessède / Domme Villefranche / Pays de Fénélon.

**Juliette NEVERS, Vice-présidente du Département en charge de l'Habitat** conclut la réunion en constatant, au regard des échanges, que le passage vers le Pacte Territorial n'a pas été vécu de la même façon selon les territoires en fonction de ce qui existait précédemment et des choix des EPCI amenant aussi des disparités territoriales.

Elle poursuit en rappelant qu'avec la DDT, le Département a essayé de faire au mieux pour répondre aux attentes de chaque EPCI. L'important est de pouvoir accompagner tous les ménages qui le souhaitent et de faire un travail de qualité. Pour ce faire, il faut que la porte d'entrée du Pacte soit un repère pour les ménages, les entreprises, les collectivités afin d'apporter une information actualisée et neutre.

Le Département, doit être le garant de l'équité à l'échelle de l'ensemble du territoire en partenariat avec les 3 autres pactes territoriaux avec lesquels, il y aura des temps de partage et de coordination. Il y aura, peut-être, d'autres champs à explorer, notamment le champ économique en lien avec les entreprises.

Enfin, Mme NEVERS remercie tous les participants pour leur présence à cette réunion.